

Protection en cas d'incident

Comment faire une réclamation en vertu de la politique de protection contre les incidents de Golf Canada :

Dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'incident, le membre de Golf Canada doit amorcer le processus en avisant le service de protection en cas d'incident de Golf Canada au 1-866-464-2424 ou par courriel à claimspropontario@intact.net.

Une fois le processus amorcé, on demandera au membre de remplir le formulaire de déclaration de perte téléchargeable à golfcanada.ca/fr/protection-contre-les-incident.

Il se peut que le membre doive fournir d'autres documents tels que des reçus, une preuve d'achat ou un rapport de police lié à l'incident.

Politique d'assurance contre les incidents de Golf Canada souscrite par Intact Assurance et offerte par BFL CANADA.

